COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(Loire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Règlementation de la circulation

ARR1032026 – Prolongation du ARR752026 et ARR892026

Madame le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)
Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment les articles L511-1 à L515-1
Vu la loi n0213-82 du 2 mars 1982 modifiée
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article R116.2 relatif à l'occupation du domaine public
Vu le code général des collectivités territoriales, les articles L 2212.1 L 2212.2 et suivants,
Vu les pouvoirs de police du Maire,
Vu la demande de l'entreprise CEGELEC, le 21 octobre 2026,
Considérant qu'il y a lieu de modifier momentanément les règles de stationnement et de circulation des véhicules afin de permettre le remplacement d'une ligne électrique et l'implantation d'un poteau, sur le chemin de Vignes Vaques à Villemontais.

ARRÊTE

Article 1 =
Afin de permettre le remplacement d'une ligne électrique et l'implantation d'un poteau, sur le chemin de Vignes Vaques à Villemontais, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules =

Chemin barré selon avancée du travail 4 jours de réglementation
Date prévue de début des travaux du 2 novembre au 30 novembre 2026
Re-Prolongation du
Itinéraire de déviation Lieu-Dit le Bois et Lieu-dit Vignes Vaques

Responsable du chantier = BROSSAT Patrick = 04-77-71-50-35
Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, d'urgence et de lutte contre l'incendie.
Article 2 =
L'entreprise disposera des panneaux de signalisation.
Article 3 =
Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois.
Article 4 =
Le présent arrêté sera transmis à :

- L'entreprise CEGELEC Centre Est
- La gendarmerie de Villerest

qui seront chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villemontais, le 26 octobre 2026

Madame le Maire,

Marie-Françoise GAUME

MAIRIE DE VILLEMONTAIS LOIRE